

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr



Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS n°2023346CS0501

Comité Syndical du 12 décembre 2023

Date de convocation : 29 novembre 2023
Date d'affichage : 14 décembre 2023

OBJET : Budget principal 2023 : décision modificative n°5.

L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois de décembre à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni à l'Espace Paul Dambier, rue des Bouvreuils à Champniers, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Secrétaire : Monsieur Jean REVEREAULT.

Nombre total de délégués :	74
Quorum :	38
Nombre de délégués présents au moment du vote :	50
Nombre de procurations au moment du vote :	5

Le Président demande à Madame Laure GAUTHIER, Directrice Générale des Services du SDEG 16, de présenter ce point de l'ordre du jour.

Laure GAUTHIER expose :

- Que la proposition de décision modificative n°5 du budget principal 2023 est la suivante :

SDEG 16	DM n°5 2023
Code INSEE	BUDGET SDEG 16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

Décision modificative n°5

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-61551-01 : Entretien et réparations sur matériel roulant	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6156-01 : Maintenance	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6231-01 : Annonces et insertions	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	16 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	533 394,22 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	533 394,22 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6811-01 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 €	17 600,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	17 600,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65888-512 : Autres charges diverses de gestion courante	0,00 €	398 657,84 €	0,00 €	0,00 €
D-65888-514 : Autres charges diverses de gestion courante	0,00 €	1 024 971,85 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	1 423 629,69 €	0,00 €	0,00 €
R-7473-512 : Participations départements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 500,00 €
R-74748-512 : Participations autres communes	0,00 €	0,00 €	150 000,00 €	1 500,00 €
R-74748-514 : Participations autres communes	0,00 €	0,00 €	261 000,00 €	0,00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0,00 €	0,00 €	411 000,00 €	3 000,00 €
R-755-01 : Dédits et pénalités perçus	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 600,00 €
R-75888-512 : Autres produits divers de gestion courante	0,00 €	0,00 €	1 500,00 €	399 795,11 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	1 500,00 €	401 395,11 €
Total FONCTIONNEMENT	533 394,22 €	1 457 229,69 €	412 500,00 €	404 395,11 €
 INVESTISSEMENT				
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	533 394,22 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	533 394,22 €	0,00 €
R-2805-01 : Amort. concessions et droits similaires, brevets, licences, ..	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €
R-281351-01 : Amort. install générales.. des constructions - Bâtiments publics	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 000,00 €
R-281831-01 : Amort. matériel informatique scolaire	0,00 €	0,00 €	7 760,35 €	0,00 €
R-281838-01 : Amort. autre matériel informatique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 360,35 €
R-281841-01 : Amort. matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00 €	0,00 €	2 657,28 €	0,00 €
R-281848-01 : Amort. autres matériels de bureau et mobiliers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 657,28 €
R-28188-01 : Amort. autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	10 417,63 €	28 017,63 €
D-13248-27-512 : EP - Travaux neufs	0,00 €	272,00 €	0,00 €	0,00 €
R-1321-36-514 : AE - Extensions et raccordements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €
R-13248-28U-512 : EP - Renforcement des réseaux - Communes urbaines	0,00 €	0,00 €	70 000,00 €	0,00 €

(1) y compris les restes à réaliser

SDEG 16	DM n°5 2023
Code INSEE	BUDGET SDEG 16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

Décision modificative n°5

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R-13248-3543UM-514 : RDE - SDEG 16 - Effacement subventionné mutualisé - urbain	0,00 €	0,00 €	0,00 €	35 000,00 €
R-13248-3544M-514 : RDE - SDEG 16 - Effacement non subventionné mutualisé	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €
R-13248-3545C-514 : CE - Réseaux opérateurs câblage	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 000,00 €
R-13248-3545E-514 : CE - Réseaux opérateurs étude	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 000,00 €
R-13248-3548-514 : CE - Effacement non subventionné mutualisé	0,00 €	0,00 €	0,00 €	150 000,00 €
R-13248-37-514 : CE - Extensions et raccordements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
R-13258-27-512 : EP - Travaux neufs	0,00 €	0,00 €	0,00 €	150 000,00 €
R-13258-28U-512 : EP - Renforcement des réseaux - Communes urbaines	0,00 €	0,00 €	0,00 €	70 000,00 €
R-13258-36-514 : AE - Extensions et raccordements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	80 000,00 €
R-1328-36-514 : AE - Extensions et raccordements	0,00 €	0,00 €	80 000,00 €	0,00 €
R-1328-514 : Autres subv. d'investissement rattachées aux actifs non amort.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €
TOTAL 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	272,00 €	150 000,00 €	666 000,00 €
D-2315-3538-514 : RDE - FACE SN - Sécurisation	0,00 €	29 605,74 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-3542-514 : RDE - FACE CE - Effacement	0,00 €	64 477,06 €	0,00 €	0,00 €
R-2315-3538-514 : RDE - FACE SN - Sécurisation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	29 605,74 €
R-2315-3542-514 : RDE - FACE CE - Effacement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	64 477,06 €
R-2317-26-512 : EP - Sinistres sans tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	66,22 €
TOTAL 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	94 082,80 €	0,00 €	94 149,02 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	94 354,80 €	693 811,85 €	788 166,65 €
Total Général	1 018 190,27 €		86 249,91 €	

(1) y compris les restes à réaliser

BUDGET PRINCIPAL 2023 - RECAPITULATIF

	Budget primitif 2023 + RaR 2022 + DM 2023 n°1 + DM 2023 n°2 + DM 2023 n°3 + DM 2023 n°4		DM 2023 n°5		Budget global 2023	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	15 366 040,85	18 948 465,11	923 835,47	-8 104,89	16 289 876,32	18 940 360,22
Investissement	61 911 096,44	61 911 096,44	94 354,80	94 354,80	62 005 451,24	62 005 451,24
Total	77 277 137,29	80 859 561,55	1 018 190,27	86 249,91	78 295 327,56	80 945 811,46
Différence	3 582 424,26		-931 940,36		2 650 483,90	

Le Président

Précise :

- Que l'intégralité de la décision modificative n°5 du budget principal 2023 était jointe aux convocations à la présente réunion.
- Qu'il appartient au Comité Syndical d'en débattre, d'en délibérer et, si sa décision est favorable, de donner pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.

Rappelle :

- Que pour rappel, les modalités de vote d'une décision modificative sont les suivantes : le budget est voté par nature :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - o avec les chapitres "opérations d'équipement".
 - o sans vote formel sur chacun des chapitres.

Concernant la décision modificative n°5 du budget principal 2023 telle que présentée et détaillée, le Président demande s'il y a des questions.

Aucune question n'est posée.

Le Président soumet donc la décision modificative n°5 du budget principal 2023 au vote.

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, par :

**55 voix pour
0 voix contre
0 abstention**

- **Approuve et adopte** la décision modificative n°5 du budget principal 2023 telle que présentée.
- **Donne pouvoir** au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

En application des articles L. 5721-4 et L. 3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif Poitiers, 15 rue Blossac - CS 80541 86020 Poitiers Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Un recours administratif préalable peut être exercé dans le même délai.